

Stratégies d'intégration du Cameroun à la société de l'information et de la communication

*Jean Lucien Ewangue
Journaliste Principal (en stage à l'ENA)
Chercheur à la Fondation Paul Ango Ela (FPAE) Cameroun*

La révolution dans les domaines de l'informatique, de l'information, de la communication et des télécommunications a donné naissance à la société de l'information et du savoir. Cette nouvelle société de l'information, en dépit des craintes inhérentes à toute révolution, suscite beaucoup d'espoirs. Elle est présentée par la plupart des spécialistes comme le moteur du développement économique et de la croissance des pays du globe, le nouveau capital du monde des affaires. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) en général, et Internet en particulier accélèrent la cadence de l'implantation d'une « nouvelle économie » à forte valeur ajoutée et renforcent la mondialisation. Aussi, les pays en développement comme les pays développés élaborent des plans et des politiques pour se connecter à ce nouveau réseau mondial du savoir.

Afin de ne pas se tenir à l'écart de ce vaste mouvement planétaire, dont on dit qu'il sera fatal pour ceux qui auraient délibérément choisi de se marginaliser, le Cameroun opère depuis quelques années déjà une rentrée dans la société de l'information.

C'est dans le contexte géopolitique et géoéconomique de la « mondialisation » qu'il convient d'examiner la démarche camerounaise d'accès à ces nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une analyse des dynamiques d'intégration du Cameroun à la société de l'information et du savoir devrait aboutir à mettre en exergue les stratégies d'insertion de ce pays pivot de l'Afrique centrale dans les réseaux de communication interconnectés, en tenant compte des déséquilibres géopolitiques et géoéconomiques qui limitent l'efficacité et la cohérence de cette démar-

che. En effet les efforts de mise en œuvre de la politique du renouveau communicationnel du Cameroun par l'appropriation des TIC doit faire face aux « structures de contrainte » liées aux « discontinuités territoriales et fonctionnelles » caractérisant les « réseaux physiques ou énergétiques », (transport, électricité) ou les « réseaux techniques ou médiatiques » (télécommunications, télévision, informatique, radiodiffusion) en matière de communication.

1. La géographie spatiale de l'intégration inégale des réseaux techniques de communication au Cameroun

L'examen de la couverture du territoire camerounais par les différents dispositifs de connexion et de connectivité montre des grandes inégalités d'implantation technologiques. L'investissement des espaces et des lieux par les NTIC et Internet s'opère surtout dans les concentrations urbaines plus ouvertes aux « innovations de l'ère numérique » parce que disposant des meilleurs moyens d'accès dans la distribution spatiale et territoriale des réseaux physiques et énergétiques de communication. Or le développement des NTIC est conditionné par cette infrastructure physique et énergétique dont la qualité détermine l'implantation des différents terminaux.

1.1. Le maillage des territoires technologiques.

La consolidation des réseaux de radiodiffusion, de télédiffusion, de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications qui vont s'ouvrir progressivement aux NTIC à travers les supports technologiques tels que la téléphonie mobile, l'ordinateur portable ou la messagerie électronique doivent surmonter les « effets de verrouillage » dus à des disparités territoriales qui freinent le développement des « paradigmes et schémas technologiques » dans les secteurs de l'information et de la communication au Cameroun. Le maillage territorial et spatial des technologies des télécommunications comme des réseaux met bien en évidence les asymétries dans la géographie des accès en ce qui concerne les réseaux de la téléphonie fixe et mobile au Cameroun par exemple.

Les territoires technologiques des télécommunications épousent en effet la configuration des asymétries caractérisant les réseaux physiques et énergétiques. D'un point de vue géopolitique et géoéconomique les deux grandes villes de Douala et Yaoundé, qui ont chacun plus d'un million d'habitant, apparaissent comme de véritables « plaques tournantes » de l'activité du secteur des télécommunications. Ce constat est valable à propos de l'implantation du « dispositif de communication. » Le Cameroun dispose actuellement de deux centres de transit nationaux et régionaux EWSD à Yaoundé et Douala, deux autocommutateurs numériques pour le transit international à Yaoundé et Douala, un hub pour les systèmes VSAT à Yaoun-

dé, dix centraux d'abonnés EWSD à raison d'un dans chaque chef lieu de province, un central Alcatel 100 E à Buéa, 31 centraux de type analogique CP 400 avec commutation locale et rattachement unique vers le centre régional de transit, quinze centraux locaux numériques à Douala, Yaoundé et Buéa. Un tel constat reste pertinent à propos des « dispositifs de transmission » : 50.000 km de faisceaux hertziens analogiques avec 9000 circuits de communication interurbaine ; caractère stratégique des liaisons numériques entre Douala et Yaoundé avec une liaison Yaoundé-Edéa-Douala de 3 x 34 Mbits ; puissance des intercentraux de Yaoundé et de Douala dotés d'une capacité de 140 et de 565 Mbps (F.O) et 34 Mbps (F.H), réseau Douala-Buéa doté d'une puissance de 34 Mbps. L'interconnexion de ces circuits au réseau est assurée par trois services : le « service mobile » par le satellite IMMARSAT, le « service fixe » par le satellite INTELSAT (avec 2 stations terriennes à Yaoundé et à Douala) et le « service de câble sous marin à fibre optique » par le câble SAT3/WASC/SAFE depuis août 2002.

1.2. Le secteur des télécommunications et l'ouverture asymétrique aux NTIC

L'introduction des NTIC au Cameroun est confrontée à la fragilité du tissu infrastructurel et télécommunicationnel. En 1999, la télédensité (nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitant) était estimée à 0,54 au Cameroun, ce qui classait ce pays au 179^{ème} rang sur les 206 pays classés par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La structure de la téléphonie s'est modifiée avec l'introduction de nouveaux supports technologiques permettant l'exploration et l'exploitation du réseau cellulaire à partir de la norme GSM. Cette dynamique de restructuration a permis d'élargir l'éventail des abonnés du réseau téléphonique général. Entre le lancement en février 2000 du réseau MOBILIS par la Société Camerounaise de Mobile (SCM), filiale de France Telecom, et novembre 2000, soit 9 mois après ouverture, la SCM comptait déjà 62.803 abonnés et couvrait 11 villes camerounaises. Son concurrent Mobil Telephone Network(MTM), opérateur sud-africain, totalisait à la même période 26 sites d'exploitation dans 3 villes du Cameroun (Douala, Yaoundé, Bafoussam) et 9.127 abonnés actifs déclarés en octobre 2000. Le maillage général en réseau de téléphonie fixe et mobile était évalué à environ 250.000 abonnés en février 2001, soit un doublement des abonnés en 5 ans.

Cette forte progression ne saurait portant occulter les disparités exprimées dans la répartition géographique de cette extension du réseau d'abonnés. En 1998, le parc téléphonique (capacité des centraux) des provinces du Littoral (56.000 lignes) et du Centre (43.000) ordonnées respectivement autour de Douala et de Yaoundé, était supérieur - pour chacun - à celui des 8 autres provinces réunies. Bien plus, le nombre des abonnés dans ces provinces du Littoral (26.215) et du Centre (21.924) représentait plus de la moitié du total des abonnés du Cameroun en 1998. De même, le boom du

téléphone cellulaire ne peut faire oublier les problèmes de la saturation du réseau téléphonique fixe camerounais, la vétusté, voire l'obsolescence de certains de ses équipements. L'opérateur historique de la téléphonie fixe, la Cameroon Telecommunications (Camtel), société d'Etat en voie de privatisation, a cessé depuis fort longtemps d'attribuer des nouvelles lignes, notamment pour les cabines téléphoniques.

Douala et Yaoundé occupent une position géostratégique décisive dans l'organisation sociale des différentes activités nationales, apparaissant à juste titre comme les « foyers régulateurs et coordinateurs » dans les domaines actionnels et fonctionnels des télécommunications abritant chacune un centre télex national et international. Le programme CAMPAC (Cameroon Packet Switching Network) met en place un système de commutation des données par paquets (X25), sorti de réseau MINITEL faisant appel à une liaison spécialisée satellite à 9.600 bits/s (64 kbits/s dans le réseau en cours d'installation) qui se déploie sur le territoire national à partir de 4 nœuds d'accès localisés à Yaoundé (Centre), Douala (Littoral), Garoua (Nord), et Bafoussam (Ouest). Le couple stratégique Douala-Yaoundé occupe une place hégémonique dans le mouvement de « numérisation » ou de « digitalisation » croissante de l'activité nationale des télécommunications et dans l'organisation du maillage territorial des différents « générations de technologies de réseau » au sein de ce secteur. Le secteur camerounais des télécommunications va progressivement s'ouvrir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en général et Internet en particulier.

2. Les trajectoires spatiales d'une géopolitique asymétrique des accès à la société de l'information au Cameroun

Le développement des connexions à Internet va progressivement imposer une évolution des trajectoires technologiques en matière d'information et de communication au Cameroun en raison des pressions évolutives créées par l'absorption des « mutations techniques associées à la révolution numérique. » La connexion du Cameroun au réseau Internet a été amorcée en avril 1997 suite à la réussite du « programme de numérisation », faisant de ce pays le précurseur de l'adaptation aux innovations de l'ère numérique en Afrique centrale. Le raccordement du Cameroun à Internet et aux autoroutes de l'information a été rendu possible grâce à l'assemblage de 2 nœuds d'accès construits à Yaoundé et à Douala par cable and WIRELES et British Telecom entre avril 1997 (pour Yaoundé) et avril 1999 (pour Douala).

Les opérations techniques de connexion à Internet, qui traduisent l'intérêt croissant des camerounais pour les autoroutes de l'information, ont permis la mise en place de liaisons privilégiant une fois de plus les villes de Yaoundé (22 liaisons spécialisées) et Douala (10 liaisons spécialisées) dans la construction de l'architecture technologique interconnectée bâtie autour de

4 serveurs, 8 routeurs et 1 réseau ETHERNET 10 BT. Douala et Yaoundé forment l'axe principal du dispositif d'accès à Internet par le réseau téléphonique commuté ou par liaisons spécialisées.

La Camtel, qui a du mal aujourd'hui à trouver un repreneur privé, a arrêté la plupart de ses dépenses d'investissement, limitant ainsi ses offres de connectivité aux backbones internationales. Sur le plan interne, elle utilise la solution médiane des liaisons spécialisées pour les villes de Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua ou Ngaoundéré. Cette solution de rechange entraîne de nombreux problèmes de saturation de trafic. Toutefois l'entreprise espère résoudre au moins en partie ces différents problèmes grâce à l'arrivée du câble sous-marin à fibre optique à Douala depuis le 23 août 2002.

2.1. La minceur du parc informatique camerounais

Le parc informatique camerounais est encore très limité comme l'indique sa densité évaluée à 0,302 ordinateurs pour 100 habitants au Cameroun en 1999. Bien que l'on ne dispose pas toujours de statistiques fiables, moins d'un dixième des agents de l'Etat utilise l'outil informatique. Certains ministères fonctionnent avec moins de 100 micro-ordinateurs. Ce faible niveau d'acquisition des équipements informatiques est en partie lié au coût prohibitif de ces appareils pour des économies déjà fragilisées et sous ajustement structurel, au nombre restreint des utilisateurs résidentiels et à la quasi inexistence de structures académiques de formation en informatique. Selon l'évaluation faite lors de l'atelier régional Afrique centrale, de l'Est et l'Océan Indien sur les « Inforoutes » tenu à Yaoundé en janvier 1997, le parc informatique du Cameroun était de 10.000 micro-ordinateurs. Si l'on se base sur le taux de croissance annuel en investissements informatiques estimé à 30,1%, ce parc devrait atteindre aujourd'hui 80.000 micro-ordinateurs, c'est-à-dire en deçà de la moyenne africaine. Les équipements et les instruments informatiques qui constituent le préalable pour l'accès à Internet indiquent un taux d'acquisition de 13% par an pour les micro-ordinateurs, 4,5% pour les mini-ordinateurs et 5,2% pour les gros ordinateurs au cours de la période 1987-1999.

En dépit de cette limitation conjoncturelle et structurelle, le parc informatique national a connu une évolution sensible, en raison d'une situation économique marquée par un début de reprise de la croissance et du gros effort fait par les pouvoirs publics dans le cadre des opérations du Comité National de Pilotage de la Transition des Systèmes Informatiques à l'an 2000, entre 1998- 2002. Ces évolutions, encore fragiles, devraient être consolidées car certains signes ne sont pas très encourageants et appellent à la prudence. Le « Plan national Informatique » publié en décembre 1999 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'informatique et de la recherche scientifique n'a pas été suivi. Et le gouvernement camerounais a du mal aujourd'hui à élaborer une stratégie nationale cohérente de développement

des technologies de l'information et de la communication, dont l'un des axes prioritaires pourrait être l'accroissement de l'œuvre d'accès.

3. Les approches stratégiques d'une politique camerounaise d'accès à la société de l'information et de la communication

On peut considérer comme point de départ de la volonté des pouvoirs publics camerounais de s'investir dans la problématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication les trois interventions politico-médiatiques du président Paul Biya lors du discours de fin d'année 2000, celui de la présentation des vœux au corps diplomatique en janvier 2001 et celui adressé à la jeunesse le 10 février 2001. Bien qu'ayant souligné les enjeux et les défis de cette nouvelle révolution annoncée, on a encore du mal à identifier qui est le chef de file de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'appropriation et de développement des NTIC. Plusieurs ministères et institutions interviennent dans ce projet de manière désordonnée. Un Comité ad hoc chargé de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des NTIC a été créé par le Premier ministre le 26 novembre 2001, et n'a toujours pas rendu son rapport. De même, l'Agence Nationale des technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), créée par décret présidentiel du 8 avril 2002 pour « *promouvoir et suivre l'action gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication* » tarde à fonctionner, faute de personnel.

Le ministère de la Recherche scientifique et technique s'est vu confié, par un décret présidentiel en octobre 2000, la mission d'élaborer un « Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information et du Savoir » (PAGSIS), tandis que le ministère des Postes et télécommunications, qui dispose d'une direction des observatoires des NTIC, était chargé par le Premier ministre de définir une « politique Nationale de Développement de l'Internet et des Autoroutes de l'Information ». De même, le ministère de la Communication n'entend pas être exclu de ce domaine et a entrepris une réflexion sur le développement des contenus des sites Internet camerounais. Le ministère de l'Enseignement supérieur a été désigné par une décision du Premier ministre du 16 novembre 1999 comme point focal dans les démarches d'organisation et d'orientation des NTIC. D'autres ministères interviennent plus ou moins directement dans ce débat de l'élaboration d'une stratégie nationale d'ancrage à la société de l'information. C'est le cas, par exemple, du ministère de l'Education nationale, celui du Développement industriel et commercial, celui des Finances et le Centre National de Développement Informatique.

D'autres opérateurs privés qui existent à côté de l'Etat se positionnent aussi comme « fournisseurs d'accès » et « producteurs de services généralisés ». Ceux-ci sont engagés dans des relations contractuelles et inter-

contractuelles avec les partenaires. (GC-NET, ICC-NET, ADAFNET, DS-NET, etc.). D'autres opérateurs offrent des « accès spécialisés » (SUPTELECOM, UNITET, CENADI). Tous ces opérateurs contribuent à l'insertion du Cameroun à la société de l'information et de la communication.

Le Cameroun bénéficie aussi des projets de coopération internationale dans le domaine des NTIC et de la maîtrise des technologies innovantes. Dans cette perspective de développement des moyens d'accès à la « société du savoir » on peut citer le réseau d'ordinateurs existant dans les Universités et les Grandes Ecoles comme celui de l'université de Yaoundé I initié en août 1997 avec une liaison de 64 kbps ou réseau ETHERNET qui attribue le nom de domaine « uninet » avec le Centre de Calcul et l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) comme nœud d'accès de ce réseau en fibres optiques. Un projet d'université virtuelle (Académie CISCO) est même envisagé. Dans cette perspective, le Cameroun peut bénéficier de projets de coopération comme le « Réseau Intertropical d'Ordinateurs » (RIO) créé par l'IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) ou le « Réseau Electronique Francophone par l'Education et la Recherche » (REFER) mis en place par l'Agence Francophone pour l'enseignement et la Recherche (AUPELF-UREF), ou encore le Point d'Accès aux inforoutes pour les Jeunes (PAJE) financé par l'Agence intergouvernemental de la Francophonie.

Le développement des capacités de connexion au réseau mondial associe les acteurs institutionnels et privés, nationaux ou internationaux (administrations, commerces, industries, intermédiaires financiers ou médias). Les réseaux interconnectés peuvent être consolidés par une collaboration renforcée avec l'association ISOC-Cameroun (représentant local de l'ONG américaine « Internet Society »). L'objectif serait alors de diversifier le réseau Internet au Cameroun encore contrôlé par l'opérateur historique Camtel qui distribue parcimonieusement la voie satellitaire (V-SAT).

Quelques actions programmatiques d'ancrage du Cameroun à la société du savoir.

Certaines actions sont entreprises par les opérateurs publics et privés pour vulgariser l'usage d'Internet dans la société camerounaise. Les stratégies camerounaises d'ancrage dans la société de l'information et du savoir semblent avoir fait le pari de la jeunesse. Le président Paul Biya et son épouse ont inauguré, le 30 novembre 2001, deux centres de ressources multimédias dans deux lycées de Yaoundé. Ils sont équipés de 30 micro-ordinateurs, 3 imprimantes, 1 scanner, 1 graveur de CD-Rom, pour le lycée Leclerc et de 72 micro-ordinateurs, 3 serveurs, 11 imprimantes et 2 scanners pour le lycée bilingue. Financé par la présidence de la République, ce projet est appelé à s'étendre sur l'ensemble des lycées des dix provinces du Came-

roun. L'université de Yaoundé I s'apprête à abriter le Centre d'excellence en informatique appliquée à l'analyse et à la gestion des ressources naturelles. Un mémorandum dans ce sens a été signé le 24 décembre 2002 entre le gouvernement camerounais et la représentation des Nations Unies au Cameroun. L'Institut africain d'informatique (IAI) antenne du Cameroun offre à la fin de chaque année, depuis 2 ans, gratuitement des cours d'informatique aux meilleurs élèves des établissements scolaires de Yaoundé.

Le ministère des Finances a décidé de défiscaliser l'importation des entrants informatiques au Cameroun et le ministère de la Communication a signé le 23 septembre 2002 un arrêté qui attribue une aide publique aux médias privés y compris la presse « on line ». Celle-ci pourra bénéficier d'une subvention pour l'acquisition du matériel informatique, la production du contenu numérique, la prise en charge des frais connexes (télécommunications, transport, hébergement). Le Salon International des NTIC de Yaoundé (Yaoundé Net COM) s'impose au fil des ans comme le grand rendez-vous des professionnels des NTIC, une plate forme de référence pour la présentation et le lancement des nouveaux produits et services des technologies innovantes dans la région Afrique centrale.

4. Les perspectives de régulation des politiques de développement des NTIC

Les politiques nationales en matière de NTIC doivent être élaborées sur la base de restructuration du secteur des télécommunications en prenant en compte les approches régulatrices. En plus du problème de la coordination des différents acteurs intervenant dans les programmes de développement des nouvelles technologies, le secteur des télécommunications au Cameroun souffre d'un vide juridique qui entraîne un désordre préjudiciable aux usagers. Le paysage télécommunicationnelle camerounais est régie par les lois n° 98/014 du 14 juillet 1998 relative aux télécommunications, n°98/197 du 8 septembre 1998 portant création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et le décret n° 2002/092 du 8 avril portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC).

Dans ce dispositif juridico-réglementaire, l'ART apparaît comme l'autorité de régulation chargé de mettre de l'ordre dans le secteur, tandis que l'ANTIC devrait « *promouvoir et suivre l'action gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication* ». Bien qu'ayant déjà quelques faits d'armes à son actif (fixation des tarifs d'interconnexion entre les trois opérateurs : Camtel, MTM, SCM/Orange ; définition d'un plancher de base de tarification à la minute, attribution de nouveaux blocs de lignes, passage de la numérotation à 7 chiffres), l'ART souffre de problèmes de jeunesse, en particulier de manque de personnel qualifié pour suivre l'évolution rapide du secteur des TIC.

Une approche intégrée des problèmes commanderait aujourd'hui de créer une structure centrale de coordination et d'actions de développement des NTIC et de régulation des télécommunications. Cette structure administrative indépendante pourrait prendre en charge les problèmes relatifs à l'adressage et au nommage du domaine Cameroun (.cm), de contrôle technique et éthique des contenus de sites par l'enregistrement, la certification et l'authentification en lieu et place de la Camtel en butte à ses problèmes de privatisation. Cette nouvelle autorité de coordination et de régulation devrait organiser les rapports entre informatique et libertés, réguler le commerce électronique (e-commerce), et préciser le statut des acteurs impliqués dans le développement des NTIC. Elle interviendrait aussi dans la sécurisation des opérations sur Internet (protection des données personnelles, sécurisation des opérations contre les attaques informatiques ou la cybercriminalité) avec l'appui d'un Observatoire des NTIC.

4.1. Perspectives de distribution dans les politiques de développement des NTIC

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement des NTIC au Cameroun devrait mettre l'accent sur la distribution. Les actions prioritaires seraient alors l'accroissement de l'offre des services Internet à partir de la création d'infrastructures publiques d'accès telles que les cabines à carte ou « call box », les télécentres ou les cybercentres, les centres d'information communautaires en zones rurales, la multiplication des sites Internet, etc.). Le Cameroun pourrait tirer partie des projets ou programmes de coopération internationale comme l'« Africa Network Initiative » (ANI), fruit de la coopération entre BellaNet, l'UNESCO, le CRDI et l'UIT ; le programme Info-Dev de la Banque mondiale pour la mise en place d'une université africaine virtuelle ; le Leland Initiative qui fournit une assistance technique au pays souhaitant développer l'accès au réseau Internet ; le projet Mercure du PNUD utilisant la technologie V SAT pour établir un réseau de circulation d'information en Afrique ; ou encore les nombreux programmes de l'UIT, de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et de l'OMS.

Le branchement du Cameroun à la fibre optique devrait permettre de porter la capacité globale du trafic avec l'étranger qui était de 600 circuits à 3.000, avec la possibilité de la multiplier à partir de la technique de la compression, par 2.000. Grâce à ce câble, les demandes des utilisateurs d'Internet à haut débit pourront être satisfaites. De même, les télécommunications avec l'extérieur vont pouvoir se faire sur un canal autre que le satellite. Sur le plan interne, on peut aussi commencer à entrevoir un début de solution au problème de la saturation du réseau. La réussite de l'opération du passage de la numérotation téléphonique à 7 chiffres en 2001 assure au Cameroun une capacité théorique de création de 8 millions de nouveaux numé-

ros. Mais, pour en profiter, il faudrait faire de gros investissements, y compris dans la technologie de pointe.

4.2. Pour une rationalisation de l'approche stratégique camerounaise d'ancrage à la société de l'information.

L'élaboration et la mise œuvre d'une stratégie nationale de développement des NTIC passe par une approche transversale et multisectorielle réduisant la dispersion des intérêts et des actions des différents acteurs dans ce secteur. Lorsque cela s'avère nécessaire, les pouvoirs publics doivent désigner un chef de programme chargé d'animer et de coordonner les actions des différents acteurs.

Une démarche de développement de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) doit s'intégrer dans la stratégie nationale de développement économique et social. Les participants à l'Atelier CEMAC sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale ont bien souligné les principes qui doivent guider toute réflexion pour la définition d'un plan inforoutier national (effort particulier sur la baisse des coûts d'utilisation, stratégies d'investissement et de financement par l'aide à la création de contenus adaptés aux besoins des populations, mise en place d'une libre concurrence et d'un cadre réglementaire attrayant, considération du facteur durabilité dans les choix techniques, mobilisation de toutes les énergies à travers la recherche de synergies entre les secteurs public et privé et la société civile).

Les politiques de développement des INIC doivent être mise en compatibilité avec les initiatives régionales comme le satellite africain des télécommunications de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par satellite (RASCOM) ou l'Initiative Société de l'Information en Afrique adoptée en mai 1996 par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA). Le développement des NTIC, de l'Internet et inforoutes au Cameroun doit s'inscrire dans la perspective des efforts des pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté. Les NTIC sont aussi sollicités dans le vaste programme de réforme administrative destiné à mettre en place une administration publique performante, transparente et au service des citoyens.